N°2442
Entrée le 10.07.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 19.07.2025
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 11.07.2025

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2442 du 12 juin 2025 de Monsieur le Député Ricardo Marques concernant « Pédocriminalité ».

Madame la Ministre,

En date du 12 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 19 juillet 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue